



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie
et de la communication DETEC
Traté par: *JDU*
Office fédéral des routes OFROU

Date: <i>10.01.2019</i>	
N°: <i>08040502</i>	classement doc. original <i>BT</i>
AR le:	par:
DISTRIBUTION	
Pour traitement	Pour information
<i>CCA</i>	Délai <i>FMI</i>
	Délai
	Délai
<input checked="" type="checkbox"/> Courrier municipal	
<input type="checkbox"/> Saisi OJ du: _____	
<input type="checkbox"/> Retourner à: _____	

CH-1470 Estavayer-le-Lac, ASTRA

Grandson la Commune, Grandson
Rue Basse 57
1422 Grandson

Votre réf. :
Notre réf. :
Collaborateur/trice :
Estavayer-le-Lac, le 9 janvier 2019

Projet définitif « AP7- N05 - Communes de Montagny-près-Yverdon à Concise » (mise au point des alignements)

Procédure d'approbation des plans - information concernant la mise à l'enquête

Madame, Monsieur,

En référence au courrier du 20 décembre 2018 concernant la mise à l'enquête du projet d'alignement des routes nationales, nous vous prions de trouver en annexe, le nouveau texte de publication dans la feuille des avis officiels. Ce document a été modifié suite à une erreur.

Les dates de mise à l'enquête restent inchangées. Le délai de mise à l'enquête court toujours du 15 janvier 2019 au 15 février 2019 dans les communes concernées.

Vous pouvez adresser vos éventuelles questions sur le projet aux services suivants :

Direction générale du projet : Office fédéral des routes OFROU, filiale Estavayer-le-Lac, Laurent Paichot, Place de la Gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac, n° de téléphone +41 (0)58 461 87 10

Service responsable : NPPR Ingénieurs et géomètres SA, Jean-Michel Loup, Place de l'Eglise 4, 1580 Avenches, n° de téléphone + 41 (0)26 675 26 16

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Annexe :

- Copie du texte de publication dans la feuille officielle du canton

Office fédéral des routes OFROU
Adresse postale : Place de la gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac
Tel. 41 58 461 87 10
laurent.paichot@astra.admin.ch
www.astra.admin.ch



Mise à l'enquête publique d'un projet des routes nationales

N05 – Communes de Montagny-près-Yverdon à Concise

Modification des alignements des routes nationales

1. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

a ouvert la procédure ordinaire d'approbation des plans selon les art. 27a à 27c de la loi fédérale sur les routes nationales (LRN; RS 725.11) et l'art. 12 de l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN; RS 725.111).

2. Mise à l'enquête publique

Pendant toute la durée du délai de mise à l'enquête publique, le dossier du projet définitif peut être consulté auprès du Canton ou des communes de :

- Bonvillars, Rue de la Laiterie 5, 1427 Bonvillars
- Champagne, Rue du Village 1, 1424 Champagne
- Concise, En Chenaux 8, 1426 Concise
- Corcelles-près-Concise, Au Village 22, 1426 Corcelles-près-Concise
- Grandson, Rue Basse 57, 1422 Grandson
- Onnens, Rue du Pontet 11, 1425 Onnens
- Montagny-près-Yverdon, Grand-Rue 3, 1442 Montagny-près-Yverdon
- Valeyres-sous-Montagny, Rue de la Butte 1, 1441 Valeyres-sous-Montagny

durant les heures d'ouverture des guichets communaux.

Le délai de mise à l'enquête court du **15 janvier 2019 au 15 février 2019**

3. Consultation des tiers concernés

Quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut, conformément à l'art. 27d LRN, faire opposition par écrit contre le projet pendant le délai de mise à l'enquête auprès du **Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Kochergasse 10, 3003 Berne**. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure. Les communes font valoir leurs intérêts par voie d'opposition.